



Monsieur le Maire, Daniel Guiraud  
96, rue de Paris  
93260 les Lilas

Les lilas, le 18/12/2014

*Objet : Courrier au préfet pour médecine du travail*

Monsieur le Maire,

En dépit de nos demandes réitérées à de nombreuses reprises en CTP et CHSCT, nous constatons que la situation concernant l'absence de médecin de travail pour les agents de la ville et du CCAS n'a pas évolué.

Nous avons pris la décision d'envoyer un courrier au préfet, copie à Mme La ministre de la Fonction publique, afin de les alerter sur cette situation alarmante.

Veuillez trouvez ci-joint copie de ce courrier.

Recevez monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Pour le bureau,

François Le Douarin

Monsieur le Préfet, Philippe Galli  
1, esplanade Jean Moulin  
93007 Bobigny Cedex

Les Lilas, le 18 décembre 2014

Objet : Médecine du travail

*Copie à Madame Marylise Lebranchu, Ministre de la fonction publique*

Monsieur le Préfet,

Nous tenons à vous signaler que notre employeur, la Mairie des Lilas, ne fait plus appel à un service de médecine du travail depuis plus de 18 mois.

La mission du médecin du travail concernant la prévention aux risques liés au travail n'est plus du tout assurée.

Les visites périodiques, pourtant obligatoires, ne sont plus du tout assurées.

Il en est de même pour les visites d'embauches et de retour d'accident du travail.

Pour l'essentiel, les visites médicales spécifiques à certains postes de travail ne sont plus, non plus, assurées ; seules, certaines d'entre elles ont été effectuées par un généraliste, alors que personne d'autre qu'un médecin du travail n'est habilité à se prononcer sur l'aptitude du salarié à son poste.

Certains agents ont été envoyés auprès d'un médecin expert, qui s'est contenté de consulter les dossiers médicaux sans procéder à une consultation des patients.

Nous estimons qu'il est urgent de palier à ce déficit de sécurité au travail et nous nous adressons à l'autorité publique préfectorale, pour faire respecter le droit, faute d'avoir obtenu de notre employeur des réponses satisfaisantes à ce sujet.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Le secrétaire général,  
François Le Douarin

